CDA EXPERTISE COMPTABLE
21 avenue Saint Fiacre - 78100 Saint-Germain-en-Laye
Tél : +33 (0)1 30 61 57 92
E-mail : contact@cda-conseils.com

ECOLE DES CHIENS GUIDES DE PARIS

105 Avenue Saint Maurice
75012 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Sommaire

Bilan association 1

ACTIF 1

ACTIF IMMOBILISÉ 1
Immobilisations incorporelles 1
Immobilisations corporelles 1
Immobilisations financières 1
ACTIF CIRCULANT 1

PASSIF 2

FONDS PROPRES 2
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS 2
PROVISIONS 2
DETTES 2
ENGAGEMENTS REÇUS 2
ENGAGEMENTS DONNÉS 2

Compte de résultat association 3

PRODUITS D'EXPLOITATION 3
CHARGES D'EXPLOITATION 3
PRODUITS FINANCIERS 3
CHARGES FINANCIÈRES 4
PRODUITS EXCEPTIONNELS 4
CHARGES EXCEPTIONNELLES 4
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE 4
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE 4

Annexe association 7

PREAMBULE 7

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 7

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES 8

CADRE LEGAL DE REFERENCE 8
CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION 8
CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE 8
PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION 10

NOTES SUR LE BILAN ACTIF 15

NOTES SUR LE BILAN PASSIF 17

AUTRES INFORMATIONS 23

Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2025 24

Compte de résultat par origine et par destination (CROD)- méthode 25

Compte de résultat par origine et par destination (CROD) 28

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) 29

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	58 414,08	29 583,09	28 830,99	35 672,30	- 6 841
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	60 000,00		60 000,00	60 000,00	
Constructions	4 031 531,45	1 982 377,36	2 049 154,09	2 227 937,31	- 178 783
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 571 138,18	1 967 133,45	604 004,73	551 132,78	52 872
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes				3 006,00	- 3 006
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 753 877,30		1 753 877,30	1 228 513,35	525 364
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)	**8 474 961,01**	**3 979 093,90**	**4 495 867,11**	**4 106 261,74**	**389 605**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	17 085,00		17 085,00	22 117,67	- 5 033
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	12 775,00		12 775,00	9 340,00	3 435
. Créances reçues par legs ou donations	613 931,95		613 931,95	425 312,95	188 619
. Autres créances	263 644,23		263 644,23	342 229,30	- 78 585
Charges constatées d'avance	42 546,67		42 546,67	25 872,62	16 674
Valeurs mobilières de placement	2 142 667,34		2 142 667,34	904 920,56	1 237 747
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	2 007 586,77		2 007 586,77	1 915 046,87	92 540
TOTAL (III)	**5 100 236,96**		**5 100 236,96**	**3 644 839,97**	**1 455 397**
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	**13 575 197,97**	**3 979 093,90**	**9 596 104,07**	**7 751 101,71**	**1 845 002**

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires	742 865,10	742 865,10	
. Fonds propres complémentaires	746 575,55	746 575,55	
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	1 779 410,82	1 779 410,82	
. Autres			
Report à nouveau	692 166,73	8 720,76	683 446
Excédent ou déficit de l'exercice	1 365 638,55	683 445,97	682 193
Situation nette (sous total)	5 326 656,75	3 961 018,20	1 365 639
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement	1 193 368,22	1 304 756,58	- 111 388
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	**6 520 024,97**	**5 265 774,78**	**1 254 250**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 367 809,25	1 653 826,30	713 983
Fonds dédiés		40 000,00	- 40 000
TOTAL (II)	**2 367 809,25**	**1 693 826,30**	**673 983**
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	61 829,00	55 114,00	6 715
TOTAL (III)	**61 829,00**	**55 114,00**	**6 715**
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	254 831,97	348 763,41	- 93 931
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	386 849,94	387 623,22	- 773
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	4 758,94		4 759
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**646 440,85**	**736 386,63**	**- 89 946**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	**9 596 104,07**	**7 751 101,71**	**1 845 002**
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			
ENGAGEMENTS DONNÉS			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	2 203,98	1 940,00	264	13,61
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	40 888,79	34 605,61	6 283	18,16
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	40 577,51	65 826,18	- 25 249	-38,36
. dont parrainages		25 000,00	- 25 000	-100
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	271 891,94	384 782,04	- 112 890	-29,34
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du plublic				
. Dons manuels	787 113,51	814 169,96	- 27 056	-3,32
. Mécénats	99 499,66	75 759,34	23 740	31,34
. Legs, donations et assurances-vie	2 725 616,50	1 879 191,00	846 426	45,04
. Contributions financières	1 506 261,43	1 386 390,86	119 871	8,65
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions		35 218,98	- 35 219	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	40 000,00		40 000	N/S
Autres produits	11 186,66	756,33	10 430	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	**5 525 239,98**	**4 678 640,30**	**846 600**	**18,09**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	12 735,60	20 644,19	- 7 909	-38,31
Variations stocks	5 032,67	-10 745,67	15 778	146,83
Autres achats et charges externes	1 540 944,86	1 547 458,92	- 6 514	-0,42
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	35 761,22	32 356,78	3 404	10,52
Salaires et traitements	1 595 404,82	1 581 510,12	13 895	0,88
Cotisations sociales	688 756,56	650 655,68	38 101	5,86
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	298 114,08	280 157,20	17 957	6,41
Dotations aux provisions	6 715,00	6 856,00	- 141	-2,06
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés		40 000,00	- 40 000	-100
Autres charges	3 596,63	13 604,73	- 10 008	-73,56
Total des charges d'exploitation (II)	**4 187 061,44**	**4 162 497,95**	**24 563**	**0,59**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	**1 338 178,54**	**516 142,35**	**822 036**	**159,27**
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	43 946,61	29 232,78	14 714	50,33
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	**43 946,61**	**29 232,78**	**14 714**	**50,33**

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	-1,40		- 1	N/S
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)	**-1,40**		**- 1**	**N/S**
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	**43 948,01**	**29 232,78**	**14 715**	**50,34**
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	**1 382 126,55**	**545 375,13**	**836 751**	**153,43**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		138 070,84	- 138 071	-100
Total des produits exceptionnels (V)		**138 070,84**	**- 138 071**	**-100**
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		**138 070,84**	**- 138 071**	**-100**
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	16 488,00		16 488	N/S
Total des produits (I + III + IV)	5 569 186,59	4 845 943,92	723 243	14,92
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 203 548,04	4 162 497,95	41 050	0,99
EXCEDENT OU DEFICIT	**1 365 638,55**	**683 445,97**	**682 193**	**99,82**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	290 000,00	305 009,03	-15 009,03	
Prestations en nature	319 468,54	14 843,61	304 624,93	
Bénévolats	2 608 806,66	1 646 967,97	961 838,69	
Total	**3 218 275,20**	**1 966 820,61**	**1 251 454,59**	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	304 709,74	305 009,03	-299,29	
Prestations en nature	304 758,80	14 843,61	289 915,19	
Personnel bénévole	2 608 806,66	1 646 967,97	961 838,69	
Total	**3 218 275,20**	**1 966 820,61**	**1 251 454,59**	

CDA EXPERTISE COMPTABLE
21 avenue Saint Fiacre - 78100 Saint-Germain-en-Laye
Tél : +33 (0)1 30 61 57 92
E-mail : contact@cda-conseils.com

ECOLE DE CHIENS GUIDES DE PARIS

CHIENS GUIDES PARIS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

De l'exercice clos au 31 décembre 2025

Sommaire

Annexe association 7
PREAMBULE 7
EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 7
PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES 8
CADRE LEGAL DE REFERENCE 8
CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION 8
CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE 8
PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION 10
NOTES SUR LE BILAN ACTIF 15
NOTES SUR LE BILAN PASSIF 17
AUTRES INFORMATIONS 23
Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2025 24
Compte de résultat par origine et par destination (CROD) 25

Annexe association

PREAMBULE

L'Association dite « Ecole de chiens guides pour aveugles et malvoyants de Paris et de la région parisienne » (ECGAMVP), fondée en 1980, a pour but :

- D'élever et d'éduquer des chiens en vue de les rendre aptes à guider des personnes déficientes vis visuelles ;
- De remettre gracieusement les chiens ayant été reconnus capables d'assumer leur rôle de guide aux personnes déficientes visuelles qui en font la demande à l'association et qui sont jugées aptes à en utiliser les services ;
- De proposer tous services complémentaires aux futurs maîtres en vue de l'obtention d'un chien guide ;
- D'orienter au mieux toute personne déficiente visuelle n'ayant pas été jugée apte à recevoir un chien guide ou ne pouvant bénéficier des services proposés par l'école.
- Et de favoriser ainsi l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap visuel grâce à la mobilité et l'autonomie apportée par le chien guide.

Sa durée est illimitée.
Elle a son siège à Paris (75012), 105 avenue de Saint Maurice.

Elle remplit les conditions requises pour être qualifiée d'association d'intérêt général ayant un caractère social au sens de l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901 relative aux contrats d'association modifiée par l'article 74 de la loi n° 2014-856 du 31 Juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire suivant déclaration du préfet de Paris du 23 Mars 2016.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'Administration.
L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Au 31/12/2026, l'effectif salarié moyen de l'association est de 46 personnes et le nombre de bénévoles (uniquement famille d'accueil) s'élève à 250.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 9 596 104,07 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 1 365 638,55 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'Administration.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

CADRE LEGAL DE REFERENCE

L'association a arrêté ses comptes de l'exercice 2025 en respectant les prescriptions du règlement ANC n°2014-03 du Plan Comptable Général et les prescriptions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

En application de la loi n°91-772 du 7 Août 1991 et de l'arrêté du 30 Juillet 1993, portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, l'association a établi un Compte d'Emploi Annuel des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Celui-ci est établi conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06.

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) ainsi que le tableau de variation des fonds propres sont également partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels et sont établis conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Les règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 ont été appliqués à compter de l'exercice.

Ce règlement a pour effet notamment :
- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique du transfert de charge ;
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Selon les règles françaises, un changement de règlementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable. Ce règlement n'a pas d'impacts significatifs sur les comptes de l'association au 31 décembre 2025 ni sur la présentation des états financiers.

Incidences sur la présentation des comptes de l'exercice :

2025				2024			
N° compte	Libellé du compte	Montant	Présentation C/R	N° compte	Libellé du compte	Montant	Présentation C/R
64900000000	REMBOURSEMENTS CHARGES DE PERSONNEL	1 363,55 €	RESULTAT D'EXPLOITATION - COTISATIONS SOCIALES	79140100000	OPCO APPRENTIS	- 5 020,00 €	
64910000000	AVANTAGES EN NATURE	- 10 030,80 €	RESULTAT D'EXPLOITATION - SALAIRES ET TRAITEMENTS	79151000000	AVANTAGES EN NATURE LOGEMENT	- 9 779,20 €	RESULTAT D'EXPLOITATION - TRANSFERTS DE CHARGES
64910100000	IJSS	- 7 603,34 €	RESULTAT D'EXPLOITATION - SALAIRES ET TRAITEMENTS	79150000000	TRANSFERTS DE CHARGES SOCIALES	- 6 568,03 €	
65710000000	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES CEDEES	- €	RESULTAT D'EXPLOITATION - LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	67540000000	IMMOBILISATIONS RECUES EN LEGS	377 000,00 €	RESULTAT D'EXPLOITATION - LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE
65820000000	PENALITES, AMENDES FISCALES ET PENALES	1 018,40 €	RESULTAT D'EXPLOITATION -AUTRES CHARGES	67120000000	PENALITES ET AMENDES	- €	RESULTAT EXCEPTIONNEL - CHARGES EXCEPTIONNELLES
74700000000	QUOTE PART DES SUBV. D INV. VIREE RTAT	- 150 361,94 €	RESULTAT D'EXPLOITATION -SUBVENTION D'EXPLOITATION	77700000000	QP SUBV VIREES AU CR	- 138 070,84 €	RESULTAT EXCEPTIONNEL - PRODUITS EXCEPTIONNELS
75710000000	PRODUITS DE CESSIONS IMMOBILISATION	- €	RESULTAT D'EXPLOITATION - LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	77540000000	IMMOBILISATIONS RECUES EN LEGS	- 373 166,66 €	RESULTAT D'EXPLOITATION - LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE
75770000000	INDEMNITES D'ASSURANCE	- €	RESULTAT D'EXPLOITATION - AUTRES PRODUITS	79170000000	TRANSFERTS DE CHARGES RBT ASS	- 6 265,26 €	RESULTAT D'EXPLOITATION - TRANSFERTS DE CHARGES
75802000000	HARNAIS/COLLIERS/LAISSES	- 9 035,00 €		79120000000	HARNAIS/COLLIERS/LAISSES	- 6 639,29 €	
75803000000	VENTES CAFE SALARIES	- 624,00 €		79130000000	TRANSFERTS DE CHARGES DIVERS	- 947,20 €	

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :
Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 05 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Immobilisations financières :
La valeur brute des immobilisations financières est constituée par la valeur d'acquisition après déduction des éventuels remises, rabais et escomptes de règlement.

Lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation financière est devenue inférieure à sa valeur nominale, il convient de constituer une dépréciation égale à la différence entre ces deux valeurs.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les avances financières accordées quand la récouvrabilité de celles-ci s'avère incertaine à la clôture de l'exercice.

Immobilisations inaliénables :
L'association ne détient pas d'immobilisations inaliénables.

Donations temporaires d'usufruit :
L'association n'est pas bénéficiaire de donations temporaires d'usufruit.

Stocks :
Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :
Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs Mobilières de Placement :
Les valeurs mobilières de placement (VMP) sont enregistrées à l'actif pour leur valeur d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession de titres de même nature, les mouvements sont enregistrés selon la méthode du "Premier entré, premier sorti".

Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si la valeur d'inventaire d'une VMP, évaluée selon le cours à cette même date, est devenue inférieure à son coût d'acquisition.

Fonds Propres :
Les fonds propres comprennent notamment :

- Les Fonds statutaires sans droit de reprise :

La dotation statutaire n'a pas été mouvementée depuis de nombreuses années.

- Réserve indisponible :

Une réserve indisponible est une réserve qu'un texte législatif ou réglementaire rend expressément indisponible.

- Réserves pour projet de l'entité :

Le projet de l'entité est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'association pour réaliser l'objet social.

Un certain nombre de projets dont la réalisation peut s'étendre sur plusieurs exercices, font l'objet d'affectations de ressources par l'assemblée générale.
La dotation à cette réserve et la constatation de l'utilisation des fonds se réalise lors de l'affectation du résultat annuel.

- Les subventions d'investissement

Ces subventions sont enregistrées en fonds propres dès notification (en l'absence de clauses suspensives) de la décision d'attribution à l'association.

La reprise de la subvention d'investissement au compte de résultat s'effectue au même rythme que les dotations aux amortissements et proportionnellement au pourcentage de financement des immobilisations acquises ou créées au moyen de la subvention.

La reprise de la subvention d'investissement qui finance une immobilisation non amortissable est étalée sur le nombre d'années pendant lequel l'immobilisation est inaliénable aux termes du contrat. À défaut de clause d'inaliénabilité, le montant de la reprise de chaque exercice est égal au dixième du montant de la subvention.

Fonds dédiés
Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le projet défini répond aux trois conditions suivantes :
- Être conforme à la réalisation de l'objet de l'association ;
- Être clairement identifié, les coûts imputables devant être nettement individualisés ;
- Le projet est défini par l'organe compétent.

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds dédiés » (charge comptable).
Le montant des fonds dédiés de l'exercice N est repris, sur les exercices suivants, au fur et à mesure de l'utilisation des ressources par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés », inscrit au compte de résultat (produit comptable).

Fonds reportés
Les fonds reportés concernent les legs, les donations ainsi que les donations temporaires d'usufruit reçues.
Les fonds reportés correspondent aux ressources qui ne sont pas encore disponibles pour la réalisation de l'objet de l'association mais qui le seront dans le futur.

Les fonds reportés sur legs et donations enregistrent, à la clôture de l'exercice, la part des ressources reçues par legs ou donations constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice qui n'est pas encore encaissée ou transférée sous déduction des passifs provenant des legs ou donations non encore décaissés.

La contrepartie des fonds reportés enregistrés au titre des legs ou donations s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds reportés » (charge comptable).

Le montant des fonds reportés liés aux legs et donations de l'exercice N est rapporté au résultat sur les exercices suivants au fur et à mesure de la réalisation des libéralités avec comme contrepartie le compte « Utilisations de fonds reportés » (produit comptable).

Provisions pour risques et charges :
Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :
En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Legs et donation inscrits au compte de résultat :

Fait générateur de la comptabilisation des legs et donations

Le fait générateur de comptabilisation est différent selon que la libéralité correspond à un legs ou bien une donation.

Pour les donations, le fait générateur correspond à :
- Soit à la date de signature de l'acte authentique de donation ;
- A la date de transfert de propriété si elle est postérieure à la date de signature de l'acte authentique.

Pour les legs, le fait générateur correspond à :

- A la date d'acceptation du legs par le Conseil d'Administration ;
- A la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si ces deux dates sont postérieures à la date d'acceptation par le Conseil d'Administration
- A la date de levée de la dernière condition suspensive si le legs est assorti de conditions suspensives.

Enregistrement à l'entrée dans le patrimoine

A la date d'entrée en patrimoine, les biens et créances donnés ou légués sont enregistrés de la manière suivante à l'actif du bilan :

- Les espèces, comptes bancaires et autres actifs financiers sont enregistrés au débit du compte 461 « Créances reçues par legs ou donations », ce compte étant soldé une fois les fonds transférés ;
- Les biens autres que ceux décrits ci-dessus et qui sont destinés, selon la volonté du testateur/ donateur ou bien de l'organe habilité de l'association, à renforcer les fonds propres sont enregistrés dans les comptes d'actifs par nature ;
- Les biens destinés à être cédés sont enregistrés au débit du compte 24 « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ».

A cette même date, il convient d'enregistrer les passifs liés à l'acceptation du legs ou de la donation :

- Les dettes impayées par le défunt avant son décès ainsi que les dettes relatives au bien légué ou donné sont comptabilisées au crédit du compte 466 « Dettes des legs ou donations »
- Les engagements pris par l'association au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur font l'objet d'une provision enregistrée au crédit du compte 152 « Provisions pour charges sur legs ou donations ».

A cette même date, la contrepartie est enregistrée dans le compte 75432 « Legs ou donations » en l'absence de stipulation particulière ».

Enregistrements comptables à la clôture

A la clôture, les biens qui n'ont pas été cédés ou les fonds/titres qui n'ont pas été transférés font l'objet d'une comptabilisation en fonds reportés. Les fonds reportés à comptabiliser correspondent au montant de l'actif net non réalisé et/ou réalisé non encaissé.

Des dépréciations peuvent être pratiquées en cas de perte de valeur.

Si les libéralités destinées à être cédées ont été affectées par le testateur ou le donateur à un projet particulier et défini, il convient d'enregistrer un fonds dédié dans le cas où les ressources n'auraient pas été totalement employées conformément à l'engagement pris.

Dons :
Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit sa destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Compte tenu qu'ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits à l'exercice :

- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, versés en chèques, cartes bleues ou virements ;
- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire.

Assurance-vie :
Les assurances-vie sont enregistrées en produit lors de leur encaissement.

Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires en nature :
Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Les principales contributions volontaires, effectuées à titre gratuit, dont bénéficie l'association correspondent à :

- Famille d'accueil de chiens guides
- Bénévole au centre d'élevage

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

Cotisations :
Le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité des cotisations correspond à l'émission de l'appel de cotisations.

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations (hors biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés)

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	55 174,08	3 240,00		58 414,08
Immobilisations corporelles	6 547 492,49	165 047,63	49 870,49	6 662 669,63
Immobilisations financières				
TOTAL	**6 602 667,57**	**168 288**	**49 870,49**	**6 721 083,71**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	19 501,78	10 081,31		29 583,09
TOTAL I	**19 501,78**	**10 081,31**		**29 583,09**
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	1 078 714,87	114 421,51		1 193 136,38
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	724 879,27	64 361,71		789 240,98
Installations techniques, matériel, outillages industriels	66 612,10	7 163,16		73 775,26
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	1 430 746,09	57 076,01		1 487 822,10
Matériel de transport	281 458,13	40 885,74	43 938,36	278 405,51
Matériel de bureau et informatique	123 005,94	4 124,64		127 130,58
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	**3 705 416,40**	**288 032,77**	**43 938,36**	**3 949 510,81**
TOTAL GENERAL (I+II)	**3 724 918,18**	**298 114,08**	**43 938,36**	**3 979 093,90**

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	22 117.67		5 032.67	17 085,00
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	**22 117,67**		**5 032,67**	**17 085,00**

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	12 775,00	12 775,00	
Autres créances (1)	877 576,18	877 576,18	
Charges constatées d'avance	42 546,67	42 546,67	
TOTAL	**932 897,85**	**932 897,85**	

(1) : Les créances reçues par legs ou donation s'élèvent à 613 931,95 € et l'échéance, pour certaines, n'est pas connue à la date d'arrêté des comptes.

Valeurs Mobilières de Placement

Dénomination VMP	Nombre	Valeur comptable brute	Total au 31/12/N	Total au 31/12/N-1	Plus ou moins-values latentes au 31/12/N
Livret A	1	90 253,28	90 253,28	88 347,13	0,00
Comptes à terme	18	2 052 414,06	2 052 414,06	816 573,43	0,00
Total			**2 142 667,34**	**904 920,56**	**0,00**

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	20 410,36
Autres produits à recevoir	226 385,73
TOTAL	**246 796,09**

Détail des subventions à recevoir

Financeurs	Objet de la subvention	Montant total acquis	Montant restant à recevoir	Echéance de perception prévue
FFAC	Investissement	100 000,00	20 410,36	Juin 2026
Total		**100 000,00**	**20 410,36**	

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 489 440,65				1 489 440,65
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	1 779 410,82				1 779 410,82
Dont générosité du public					
Report à nouveau	8 720,76	683 445,97			692 166,73
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	683 445,97	-683 445,97	1 365 638,55		1 365 638,55
Dont générosité du public					
Situation nette	**3 961 018,20**	**0,00**	**1 365 638,55**	**0,00**	**5 326 656,75**
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	1 304 756,58			111 388,36	1 193 368,22
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	**5 265 774,78**	**0,00**	**1 365 638,55**	**111 388,36**	**6 520 024,97**
TOTAL dont générosité du public					

Affectation du résultat de l'exercice

L'affectation du résultat comptable définitivement acquis au 31/12/2024 s'effectue de la façon suivante :

- Report à nouveau pour 683 445,97€

Tableau de variation des réserves pour projet de l'entité

Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Montant fin d'exercice
Projet Elevage	1 149 143,27			1 149 143,27

Subventions d'investissement

Subventions

Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
Projet centre d'élevage	2 555 000,00			2 555 000.00
Travaux Paris	1 026.42		1 026.42	
Acquisition véhicule(s)		40 000,00		40 000,00
TOTAL	**2 556 026.42**	**40 000,00**	**1 026,42**	**2 595 000,00**

Reprises

Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
Projet centre d'élevage	1 251 269,84	150 361,94		1 401 631,78
TOTAL	**1 251 269,84**	**150 361,94**	**0,00**	**1 401 631,78**

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Les variations des fonds reportés sur libéralités et donations temporaires d'usufruit sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Fonds reportés	Début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Fonds reportés liés aux legs	1 653 826,30	1 235 201,44	523 689.05	2 367 809,25
Total	**1 653 826,30**	**1 235 201,44**	**523 689.05**	**2 367 809,25**

Fonds dédiés

Fonds dédiés	Début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Fonds dédié sur contributions financières d'autres organismes	40 000,00		40 000,00	
Total	**40 000,00**		**40 000,00**	

Il s'agit d'une contribution financière destinée à l'achat d'un véhicule électrique pour le transport des chiens guides ; cette acquisition a été finalisée en 2025.

Analyse des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	40 000,00		40 000,00				
TOTAL	**40 000,00**		**40 000,00**				

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	55 114,00	6 715,00		61 829,00
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)	**55 114,00**	**6 715,00**	**0,00**	**61 829,00**
TOTAL GENERAL (I+II)	**55 114,00**	**6 715,00**	**0,00**	**61 829,00**
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		**6 715,00**		
- financières		-	-	
- exceptionnelles		-	-	

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	254 831,97	254 831,97		
Dettes fiscales et sociales	386 849,94	386 849,94		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	4 758,94	4 758,94		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**646 440,85**	**646 440,85**		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	71 705,41
Dettes fiscales et sociales	200 695,48
Autres dettes	4 758,94
TOTAL	**277 159,83**

Comptes d'actif et de passif relatifs aux opérations avec les associations affiliées

Comptes	Libellé	Nom de l'entité	Montant fin d'exercice
401171	Fournisseurs FFAC	FFAC	-74 017,90
441100	Subvention d'investissement	FFAC	20 410,36
468700	Remboursement FFAC	FFAC	227 891.38

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions d'exploitation :

Depuis l'application du règlement ANC 2022-06, ce poste inclut la quote-part des subventions d'investissement étalées sur la durée des immobilisations financées.

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu solde N-1
CRAMIF Ile-de-France	Objectif de remise de chien	70 000,00	63 000,00	7 000,00		
Mairie de Paris	Fonctionnement	45 000,00	45 000,00			
CPAM Paris	Fonctionnement	27 000,00	17 000,00			10 000,00
Mairies	Fonctionnement	8 650,00	8 650,00			
Départements	Fonctionnement	300,00	300,00			
ASP aide apprentissage et service civique	Fonctionnement	10 580,00	10 580,00			
SOUS-TOTAL		**161 330,00**	**144 530,00**	**7 000,00**	**0,00**	**10 000,00**

Reclassement ANC 2022-06 des quotes-parts de subventions d'investissement étalées :

Fondations privées	Reclassement en subvention investissement	-40 000,00	-40 000,00			
Quote-part subventions virées au compte de résultat	Investissement	150 361,94	150 361,94			
TOTAL du poste subventions d'exploitation		**271 891,94**	**254 891,94**	**7 000,00**	**0,00**	**10 000,00**

Contributions financières de la FFAC

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
FFAC	Objectif de remise de chien	850 000,00	680 000,00	170 000,00		

Legs, donations et assurances-vie

	Montants
PRODUITS	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 905 033,34
Montant de la rubrique de produits « legs ou donations » définie à l'article 213-9	1 583 403,93
Autres produits de legs et donations	11 626,71
Produits de cessions d'immobilisations reçues en legs	163 224,52
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	523 689,05
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-223 689,05
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Report de fonds reportés liés aux legs ou donations	-1 237 672,00
Autres charges sur legs (classé au poste « autres charges » dans le compte de résultat	0,00
Solde de la rubrique	**2 725 616,50**

Impôt-sur les produits financiers

Ce poste s'élève à 16 488 €, et se décompose de la façon suivante :

- Impôt sur les revenus financiers de 2024 : 6 398 € (payé en 2025, non provisionné en 2024)
- Impôt sur les revenus financiers de 2025 : 10 090 € (payés en 2026)

Contributions volontaires en nature

Le bénévolat est valorisé au SMIC horaire plus un taux de charges sociales de 32% soit 15,68 € par heure en 2025.

Bénévolat	Nombre d'heures	Valorisation
Familles d'accueil	166 361	2 608 806,66
Sensibilisations	759	11 902,33
Détentes	12 200	191 315,52
Gardiennages / familles relais	1 000	15 681,60

Mécénats de compétences

Au titre du mécénat de compétence, l'association bénéficie de mises à dispositions de personnels. Cette contribution est valorisée à 19 304,82 €.

Opérations de mises à disposition gratuite de biens

La ville de Paris met à disposition gratuite des locaux et un terrain sis au 105 avenue de Saint Maurice 75012 Paris.

Cette mise à disposition est valorisée à 290 000 €.

Annexe association (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 18 000 € TTC.

Rémunération des dirigeants salariés et élus

Rémunération des dirigeants salariés :
En application de l'article 20 de la Loi 2006-586, la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants (bénévoles ou salariés) n'est pas communiquée car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

Rémunération des dirigeants élus :
Le président ainsi que les autres membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions.

Informations relatives aux opérations non inscrites au bilan

Engagements financiers donnés et reçus

Néant

Engagements pris en matière de crédit-bail

Néant

Autres opérations non inscrites au bilan

Néant

Dons en nature destinés à être cédés

Néant.

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 61 829 €.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 64 ans
- le taux de rotation du personnel : 10% dégressif jusqu'à 50 ans
- le taux moyen d'augmentation des salaires : 3 % constant
- le taux d'actualisation retenu : 3,50 %
- le taux de charges sociales patronales : 42%
- la table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2012-2014 - données prov.
- la méthode de calcul retenue est la méthode : ANC 2021.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	15
Non cadres	31
TOTAL	**46**

Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2025

(ANC n° 2022-04 du 30 juin 2022)

Etat du contribution (a)	date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique (c) du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère directe ou indirect(d) de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement (d)	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource (d)
	10/09/2025	particulier	DON		Prélèvement	4,00
	10/10/2025	particulier	DON		Prélèvement	4,00
	10/11/2025	particulier	DON		Prélèvement	4,00
	10/12/2025	particulier	DON		Prélèvement	4,00
TOTAL Allemagne						16,00
	22/08/2025	particulier	DON		CB en ligne	5,00
	24/04/2025	particulier	DON		Chèque	1 000,00
	28/09/2025	particulier	DON		Chèque	1 000,00
	04/11/2025	particulier	DON		CB en ligne	10,00
TOTAL Belgique						2 015,00
	26/09/2025	entreprise	DON		Virement	5 000,00
TOTAL Espagne						5 000,00
	31/12/2025	particulier	DON		CB en ligne	100,00
TOTAL ETATS-UNIS						100,00
	19/12/2025	particulier	DON		CB en ligne	1 000,00
TOTAL Luxembourg						1 000,00
	10/01/2025	particulier	DON		Prélèvement	5,00
	10/02/2025	particulier	DON		Prélèvement	5,00
	10/03/2025	particulier	DON		Prélèvement	5,00
	10/04/2025	particulier	DON		Prélèvement	5,00
	10/05/2025	particulier	DON		Prélèvement	5,00
	10/06/2025	particulier	DON		Prélèvement	5,00
	10/07/2025	particulier	DON		Prélèvement	5,00
	10/08/2025	particulier	DON		Prélèvement	5,00
	10/09/2025	particulier	DON		Prélèvement	5,00
	10/10/2025	particulier	DON		Prélèvement	5,00
	10/11/2025	particulier	DON		Prélèvement	5,00
	10/12/2025	particulier	DON		Prélèvement	5,00
TOTAL MAROC						60,00
	24/10/2025	particulier	DON		CB en ligne	100,00
TOTAL NOUVELLE-CALEDONIE						100,00
	29/08/2025	Particulier	DON		CB en ligne	50,00
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE						50,00

Compte de résultat par origine et par destination (CROD)

PRODUITS PAR ORIGINE

Dons manuels

La rubrique « Dons manuels » comprend les produits reçus des ventes de dons en nature.

Autres produits liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits liés à la générosité du public » comprend :

- la quote-part de générosité reçue d'autres organismes ;
- les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public :
- les redevances d'actifs incorporels ;
- les loyers ;
- les produits financiers ;
- les plus ou moins-values de cessions de ces actifs à l'exclusion des plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés.

Contributions financières sans contrepartie

La rubrique « Contributions financières sans contrepartie » comprend :

- les contributions financières et quotes-parts de générosité reçue d'autres entités ;
- les versements des fondateurs des fondations d'entreprise et assimilées ;
- la part de dotation consomptible virée au compte de résultat.

Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend

- les ventes de marchandises et de prestations de services ;
- les revenus des actifs non issus de la générosité du public :
- les redevances d'actifs incorporels ;
- les loyers ;
- les produits financiers ;
- les plus ou moins-values de cession d'actifs.

Elle ne comprend pas les subventions et autres concours publics.

Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- au titre des subventions :
- les subventions d'exploitation ;
- la quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- les concours publics

Pour les rubriques figurant dans les produits liés à la générosité du public, l'entité ventile en aval du compte de résultat par origine et destination les produits dédiés par le tiers financeur à un projet défini et les produits non dédiés.

CHARGES PAR DESTINATION

L'association a poursuivi son analyse détaillée des comptes afin de pouvoir mieux ventiler les charges par destination, grâce aux sections analytiques.

Missions sociales

La définition des missions sociales et des moyens à mettre en œuvre relève d'une décision de gestion prise par l'organe habilité, en conformité avec l'objet de l'entité.

Lorsque l'information relative aux missions sociales dans le compte de résultat par origine et destination ne permet pas une bonne compréhension de l'activité, des informations détaillées par mission sociale sont données dans l'annexe.

Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'entité pour la réalisation de ces missions et qui ont vocation à disparaitre si elle cesse.

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.

Elles comprennent également les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales.

Ces coûts sont ceux qui sont mis en œuvre spécifiquement pour la réalisation d'une ou plusieurs missions sociales.

Ces coûts sont généralement fonction de l'ampleur des missions réalisées. Ces coûts peuvent faire l'objet de répartitions et doivent tenir compte de l'utilisation effective des moyens concernés.

Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires, etc… ;
- les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ; les prestations de services de collecte ou de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat, les charges des legs résultant de stipulations testamentaires ;
- les frais de tenue, de location ou d'acquisition de fichiers de donateurs ou mécènes ;
- les frais d'appel et de gestion de cotisations sans contrepartie ;
- les frais d'appel à bénévolat ;
- les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public - les achats de marchandises et de prestations de services destinées à la vente qui pour les entités faisant appel à la générosité du public sont vendus à un prix bien plus élevé que son prix d'achat.

Frais de recherche d'autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

- les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales ;
- les charges d'un secteur marchand.

Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité. Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Les frais de fonctionnement comprennent notamment les charges affectées aux activités suivantes :

- gouvernance ;
- communication ;
- Ressources humaines ;
- comptabilité et gestion financière y compris les frais de gestion de la tarification pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux et les établissements de santé ;
- juridique ;
- moyens généraux ;
- informatique.

Charges financières

Les charges financières sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds » si l'entité en justifie. A défaut, elles figurent dans les frais de fonctionnement

Dotations aux provisions et dépréciations

La part des dotations aux provisions et dépréciations relative à la générosité du public ainsi que le report en fonds dédiés figurent dans le compte de résultat par origine et destination.

Les dotations aux provisions et déprécations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

Compte de résultat par origine et par destination (CROD)

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	2 203,98	2 203,98	1 940,00	1 940,00
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	839 863,51	839 863,51	814 169,93	814 169,93
- Legs, donations et assurance-vie	2 725 616,50	2 725 616,50	1 867 290,68	1 867 290,68
- Mécénat	46 749,64	46 749,64	75 759,32	75 759,32
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0,00		-	
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	0,00		0,00	
2.2 Parrainage des entreprises	0,00		25 000,00	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 506 261,43		1 386 390,86	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	136 599,57		140 639,88	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	271 891,97		522 852,91	
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00		0,00	
5- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	40 000,00		-	-
TOTAL PRODUITS	5 569 186,60	3 614 433,63	4 834 043,58	2 759 159,93
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	2 775 233,30	2 636 471,63	2 627 671,93	1 839 370,35
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en Franc	3 934,94		4 639,39	
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	795 249,87	755 487,38	897 744,98	807 970,48
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	622 414,93	134 728,55	573 685,31	107 905,85
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	6 715,00	4 358,07	6 856,00	3 913,25
5- IMPOT SUR LES BENEFICES				
6- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			40 000,00	
TOTAL CHARGES	4 203 548,04	3 531 045,63	4 150 587,61	2 759 159,93
EXCEDENT OU DEFICIT	1 365 638,56	83 388,00	683 445,97	-

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	2 827 706,11	2 827 706,11	1 646 967,97	1 646 967,97
Prestations en nature	19 304,82	19 304,82	14 843,61	14 843,61
Dons en nature	81 264,27	81 264,27	15 009,03	15 009,03
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestation en nature				
Dons en nature	290 000,00		290 000,00	
TOTAL	3 218 275,20	2 928 275,20	1 966 820,61	1 676 820,61
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	3 117 706,11	2 827 706,11	1 936 967,97	1 646 967,97
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	19 304,82	19 304,82	14 843,61	14 843,61
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	81 264,27	81 264,27	15 009,03	15 009,03
TOTAL	3 218 275,20	2 928 275,20	1 966 820,61	1 676 820,61

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI N°91-772 DU 7 AOUT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIG
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC
1.1. Réalisées en France			1.1. Cotisations sans contrepartie
- Actions réalisées par l'organisme	2 636 471,63	1 839 370,35	1.2. Dons, legs et mécénats
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	0,00	0,00	- Dons manuels
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3. Autres ressources liées à la générosité du public
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	755 487,38	807 970,48	
2.2. Frais de recherche d'autres ressources			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	134 728,55	107 905,85	
TOTAL DES EMPLOIS	3 526 687,56	2 755 246,68	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	4 358,07	3 913,25	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	83 388,00		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE
TOTAL	3 614 433,63	2 759 159,93	

	RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HOR
	(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public
	(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la génér public de l'exercice
	RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROS
Réalisées en France	2 827 706,11	1 646 967,97	Bénévolat
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	19 304,82	14 843,61	Dons en nature
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	81 264,27	15 009,03	
TOTAL	2 928 275,20	1 676 820,61	

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2025
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	
(-) Utilisation (+) Report	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0

Ecole de chiens guides pour aveugles et malvoyants de Paris et de la région parisienne (ECGAMVP)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
105 AVENUE DE SAINT MAURICE
75012 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

Ecole de chiens guides pour aveugles et malvoyants de Paris et de la région parisienne (ECGAMVP)

Société par actions simplifiée au capital de 2 201 424 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041
Une entité du réseau Deloitte

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

105 AVENUE DE SAINT MAURICE
75012 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association Ecole de chiens guides pour aveugles et malvoyants de Paris et de la région parisienne (ECGAMVP),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ecole de chiens guides pour aveugles et malvoyants de Paris et de la région parisienne (ECGAMVP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif aux incidences de la première application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 décrit dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 5 juin 2026
Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés

Jean-Yves GUYARD

Ecole de chiens guides pour aveugles et malvoyants de Paris et de la région parisienne (ECGAMVP)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
105 AVENUE DE SAINT MAURICE
75012 PARIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

Ecole de chiens guides pour aveugles et malvoyants de Paris et de la région parisienne (ECGAMVP)

Société par actions simplifiée au capital de 2 201 424 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041
Une entité du réseau Deloitte

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

105 AVENUE DE SAINT MAURICE
75012 PARIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association Ecole de chiens guides pour aveugles et malvoyants de Paris et de la région parisienne (ECGAMVP),
En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.
Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.
Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.
Conventions conclues avec la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (FFAC)

- Personnes concernées :
    - Madame Frédérique Beaurain, Présidente de l'association Ecole de chiens guides pour aveugles et malvoyants de Paris et de la région parisienne (ECGAMVP) et administratrice de la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (FFAC) ;
    - Martine Martine Ancquetil, administratrice de l'association Ecole de chiens guides pour aveugles et malvoyants de Paris et de la région parisienne (ECGAMVP) et administratrice de la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (FFAC).

- Nature et objet :
    - Conventions entre la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles et l'association Ecole de chiens guides pour aveugles et malvoyants de Paris et de la région parisienne (ECGAMVP) en date du 13 juin 2025.
- Modalités :
    - Versement d'une subvention de fonctionnement de 850 000 euros ;
    - Contribution de la FFAC aux frais de formation fédérale des élèves moniteurs et éducateurs : 184 455 euros ;
    - Répartition des legs : 470 396,04 euros.

Paris-La Défense, le 5 juin 2026
Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés

Jean-Yves GUYARD